

BURGA

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 14 Boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
R.C.S NANTERRE B 911 356 996

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 28 JUIN 2025 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

En l'an deux mille vingt cinq

Le 28 juin à 17 heures,

Les actionnaires de la société BURGA au capital de 2 000 Euros divisé en 100 actions chacune entièrement libérés se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par le président, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Mme Aleksandra MINEVSKI en sa qualité de Présidente préside l'Assemblée.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Les deux membres représentant tant eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée valable par le bureau ainsi constitué qui constate que les membres présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions formant le capital social, totalisant 100 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix. En conséquence, l'assemblée réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- les lettres de convocation
- les statuts de la société
- le rapport spécial du président
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- le rapport de gestion du président sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2024

Puis il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport du Président sur la marche de la société durant l'exercice 2024
Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce
Approbation des Comptes
Affectation des résultats de l'exercice
Questions diverses

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient, toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de formuler.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, approuve ledit rapport, sans aucune réserve, ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une perte de 1 264 Euros.

L'Assemblée Générale donne quitus total et sans réserve au Président pour sa gestion, concernant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuvant l'affectation des résultats proposée par le président décide d'affecter cette perte de la façon suivante :

Report à nouveau	1 264 Euros
------------------	-------------

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la société n'a pas procédé à la distribution d'aucun dividende au cours de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée approuve les conventions visées par les dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce et mentionnées du Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Mme Aleksandra MINEVSKI



Mr Milan MINEVSKI



Certifié conforme à l'original Alexsandra KUMERSAY

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>BURGA SAS</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>14 Boulevard Victor Hugo 92110 CLICHY</u>																				
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>9</td><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>6</td><td>9</td><td>9</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr> </table>							9	1	1	3	5	6	9	9	6	0	0	0	1	5
9	1	1	3	5	6	9	9	6	0	0	0	1	5							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>2</u> <u>2</u>																				
					Exercice N clos le <u>13</u> <u>11</u> <u>2024</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2														
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	24 094	030	5 565														
	Immobilisations financières * (1)		040	12 800	042	12 800														
	Total I (5)		044	36 894	048	5 565	31 329													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	15 179	052	15 179														
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 750	070	1 750														
		Autres * (3)	072	2 240	074	2 240														
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082	15														
	Disponibilités		084	12 004	086	12 004														
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	31 188	098	31 188															
Total général (I + II)			110	68 083	112	5 565	62 517													
PASSIF					Exercice N 1 NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 000														
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131															
	Report à nouveau				134	(33 239)														
	Résultat de l'exercice				136	(1 264)														
	Subventions d'investissement				137															
	Provisions réglementées				140															
	Total I				142	(32 503)														
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	47 640														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	33 126														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	2 747														
	Comptes courants d'associés				173	238														
	Autres dettes				175															
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176	95 020															
Total général (I + II + III)			180	62 517																
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17 045													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BURGA SAS**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	334 194			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214				
		Services *		217			218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *						224				
	Subventions d'exploitations reçues						226				
	Autres produits						230	667			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	334 861		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stocks (marchandises) *						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	152 269			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	(5 753)			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 12 001 – mobilier : – immobilier :)					242	114 145			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	2 667		244	1 880			
	Rémunérations du personnel *						250	62 835			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	6 377			
	Dotations aux amortissements *						254	2 885			
		dont amortissement du fonds de commerces					255				
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		260		262			
	Total des charges d'exploitation (II)							264	334 638		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	224		
	Produits financiers (III)	280				Charges financières (V)	294	1 487			
	Produits exceptionnels (IV)						290				
	Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300				
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(1 264)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	1 264			
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342			
				JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)	181						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer)	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septuies)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643						
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647						
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								352	354	1 264
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
		Déficits antérieurs reportables *	33	239	dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								370	372	1 264	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD)